



Propos internet sont-elles des preuves?

Par **Lolo2408**, le **04/05/2008** à **13:40**

Bonjour,

J'ai un petit problème à vous soumettre, voilà, je suis en contact avec une personne qui a des difficultés, et dont on monte un dossier contre elle pour mauvais soins sur animaux. Tout à l'heure je lui ai dit que la mythomanie était une maladie qui se soignait sur msn messenger (car elle dit beaucoup de chose qui mise bout à bout ne tiennent pas la route), et elle souhaite m'attaquer pour propos diffamatoires avec un certificat psychiatrique à la clé.

J'ai toujours lu que els propos internet notamment msn ne pouvait pas être considéré comme des preuves car maléables et modifiables.

J'aimerais savoir si elle peut porter plainte pour propos diffamatoires pour tout ceci?

(désolé ca a coupé mon message)

Je vous remercie pour les éventuelles réponses.

Lolo

Par **Jurigaby**, le **04/05/2008** à **18:12**

Bonjour.

Devant le juge pénal, la preuve est libre, donc le juge peut en tenir compte.

Ceci dit, ce n'est pas une diffamation mais une injure et c'est donc réprimé par une énorme amende de 38 euros..

Je vois mal un procureur de la république vous poursuivre devant le tribunal de police...

Par **Lolo2408**, le **04/05/2008** à **19:31**

Je vous remercie beaucoup, enfin bon qu'elle le fasse d'un côté ca m'ai égale car ce que je dis n'est pas faux du tout :)

Merci mille fois